



CIRCULADE

LES INFOS DE VOTRE VILLAGE

INTERDICTION AUX PL

OUI ! les Poids Lourds sont essentiels pour livrer et acheminer des marchandises. Malheureusement le temps du chantier de la RD6113, la route peut être parfois réduite en dessous de 5,5 m de large. En conséquence, les ouvriers du chantier rencontrent de réelles difficultés et sont même en danger lorsqu'ils croisent ces Poids Lourds. Cette décision n'a pas été prise par gaité de cœur mais c'est simplement une question de bon sens. Des déviations, des panneaux, des potelets, ont été mis en place pour indiquer une autre route (par Villalier).



Le 2 mars 2022, un grand contrôle de Gendarmerie a eu lieu afin de dissuader les chauffeurs d'emprunter cette route. Résultat : 20 infractions constatées et autant de poids lourds qui ont fait demi-tour à la vue des gendarmes à chaque rond-point. Ce type d'opération sera renouvelée tout au long de la durée du chantier pour maintenir la sécurité des ouvriers.



AMENAGEMENT

RD 6113

Le 10 janvier 2022, les travaux de la RD6113 ont débuté.

Chose importante pour l'instant, le calendrier tient bon. Nous ne constatons pas de retard.

Pendant les mois de juillet et août, les services de l'Etat nous ont demandé d'arrêter le chantier et de rendre la circulation sur les 2 voies.

Un premier aperçu de la largeur de la chaussée est apparu. Vous avez pu voir que la chaussée sera réduite à 6 m. Les nouveaux candélabres ont également été posés.

Sur ce premier tronçon, il reste des travaux de finitions, notamment les aménagements des trottoirs.



Les élus en réunion de chantier

SITE INTERNET

Il en avait grandement besoin ! Notre site Internet a connu un grand coup de rafraîchissement.

www.mairie-capendu.fr

Plus fluide, plus convivial, les menus ont été réorganisés et repensés.

Il est mis à jour très régulièrement. Vous retrouverez toutes les actualités de notre commune.



CERENOMIE DU 19 MARS 1962

Comme tous les ans, les élus ont tenu à commémorer les accords d'Evian. Extrait du discours du Maire : *"Symboliquement, cette commémoration nous permet de tirer une leçon au regard de l'actualité. Je veux parler du dialogue, synonyme de volonté assurée et consentie d'écoute, de considération et de concessions mutuelles entre les peuples. La seule conquête qui vaille est celle de la paix".*



CERENOMIE DU 8 MAI 1945

La municipalité a commémoré le 77^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale. *"A l'aube où l'on parle de 3^{ème} Guerre Mondiale avec le conflit en Ukraine. Il apparaît plus que nécessaire de tirer les leçons du passé. Cela permettra d'éviter ainsi les atrocités de la Guerre et son lot de traces indélébiles".*

DEBROUILLAGE

Éliminer toute branche surplombant ou au contact d'une habitation ou d'un bâtiment

Enlever les arbres, les branches d'arbres et des arbustes situés à moins de 2 mètres d'une ouverture (porte ou fenêtre) ou d'un élément de charpente apparente

Râtisser la litière (aiguilles, feuilles...) dans les 7 m autour des constructions et installations. Les éléments râtissés doivent être évacués ou incinérés

Tondre la strate herbacée

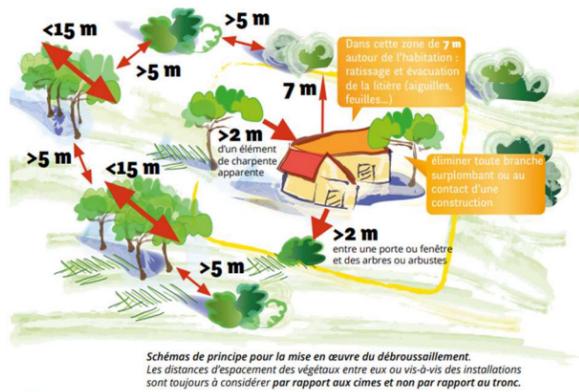
Réduire considérablement la végétation arbustive (éléments de moins de 3 m)

Elaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 m

Les haies conservées ne devront pas représenter un volume (ép. x h. x 1 m) supérieur à 2,5 m³/m

Les arbres morts, dépérissants ou dominés sans avenir doivent être **éliminés**

Éliminer tous les déchets de coupe



SE DEBARRASSER DES VEGETAUX COUPES

En les évacuant dans une **déchetterie** **Par broyage** avec un matériel adapté. Les résidus peuvent servir à l'élaboration d'un compost.

Il est interdit d'incinérer les végétaux coupés

Surtout **ne pas laisser les branchages se décomposer sur place** : en séchant ils représentent un risque important de propagation du feu.



RUE JULES FERRY

Dorénavant l'entrée et la sortie des enfants de l'école Maternelle et Élémentaire se feront uniquement côté stade.

Pour les maternelles, une entrée est située à côté des vestiaires.

Pour les élémentaires, le portail est situé face à la salle du Temps Libre.

Les barrières resteront donc ouvertes en permanence.



SEMAINE DE 4 JOURS

Après une demande des parents d'élèves et des enseignants des écoles du village, la municipalité a lancé une consultation sur les rythmes scolaires. Il est bon de rappeler que la semaine de 4 jours, est une dérogation demandée par la municipalité à l'Education Nationale.

La consultation a permis de mettre en évidence le souhait des parents.

A partir de la rentrée de septembre 2022 les horaires seront les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 8h45 à 12h et 13h45 à 16h30.



REPAS DES AINES

La municipalité de Capendu a dû annuler avec regret le repas des aînés prévu le jeudi 31 mars 2022.

Il semble plus prudent de reporter le repas au jeudi 19 mai 2022 afin de nous protéger tous et de savourer ce moment convivial en toute sérénité.

Début mai 2022 si vous avez 65 ans et que vous n'avez pas reçu votre invitation, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du début du mois mai.



RAPPEL : ALERTE SMS

Conformément à notre promesse de campagne, nous avons mis en place un service d'alerte et un service d'information par SMS réservé uniquement aux habitants de Capendu.

- Le service Alerte contient tout ce qui est risque majeur, catastrophe naturelle, inondation, incendie, vent violent, canicule, terrorisme, ...

- Le service Information contient les manifestations, les événements, les décès (uniquement sur demande des familles du défunt),...

RAPPEL : MISE A JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES VULNERABLES

La municipalité met à jour régulièrement sa liste des personnes vulnérables. Une personne vulnérable est une personne âgée et/ou en situation de handicap et isolée. Pour s'inscrire, il suffit de se rendre à la mairie (ou quelqu'un de l'entourage proche).

Cette liste nous permet en cas de risques majeurs de garder contact comme nous avons pu le faire pendant cette pandémie.

N'hésitez pas à vous inscrire ou vous faire inscrire !



EHPAD

Après avoir lancé la création de l'EPA (Etablissement Public Autonome), les services de l'Etat, au regard des éléments du dossier, ont décidé de mettre un terme à cette procédure pour des questions de viabilité économique. Après un questionnement au Ministère, M. le Préfet a confirmé l'autorisation de réaliser une procédure de DSP (Délégation de Service Public) et d'autoriser la reconduction du délai de la DSP existante jusqu'au 31/01/2023.

La DSP était le mode de gestion que souhaitait conserver le CCAS de Capendu depuis le début. Les services de l'Etat s'y étaient alors opposés.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Le bureau de vote sera tenu à nouveau au foyer des Campagnes.

Les élections Législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

PACTE FISCAL DE CARCASSONNE AGGLO

Afin de soutenir les actions sociales de Carcassonne Agglo, les élus communautaires ont décidé de leur laisser une part de la dynamique fiscale de chaque commune. Explication !

Sur les taxes foncières Carcassonne Agglo va augmenter sa part sur le foncier bâti et non bâti.

Pour que le contribuable ne soit pas pénalisé, Capendu va baisser son taux d'imposition de manière équivalente.

En 2022, Carcassonne Agglo va rembourser l'intégralité du manque à gagner pour la commune. Chaque année, la base d'imposition augmente un petit peu. En conséquence, les impôts augmentent également chaque année.

Du coup, en 2023 et jusqu'en 2026, Carcassonne Agglo remboursera la même somme à la commune de Capendu (qu'en 2022) et 75% de l'augmentation que Capendu aurait dû percevoir.

Carcassonne Agglo gardera les 25% restant soit environ 4800€ par an.

VOTE PAR PROCURATION



Vous allez être absent le jour d'une élection (présidentielle, législative, municipale, départementale, régionale...) ou d'un référendum ? Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et

faire une procuration de vote. Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt.

Connectez-vous sur : <https://maprocuration.gouv.fr> et rendez vous à la gendarmerie avec la référence de la demande et une pièce d'identité.

CONCILIATION DE JUSTICE

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Litiges concernés :

Relations entre bailleurs et locataires

Litiges et troubles du voisinage

Ce service est gratuit, rapide, avec un accord officiel au bout de la procédure.

Contact : Jean-Jacques DENJEAN

denjean.jeanjacques@gmail.com

TRIBUNE DE LA MAJORITE

Lors du précédent Conseil Municipal, les élus de la majorité de la Commune ont voté une baisse du taux d'imposition des taxes foncières au profit de Carcassonne Agglo. Sans ce vote, le contribuable Capenducien aurait vu une augmentation significative des impôts. Les élus d'opposition ont pourtant tous votés contre oubliant clairement l'intérêt des habitants.

Les élus d'opposition sont de plus en plus absents des diverses commissions ou Conseils municipaux. Ils se font régulièrement représenter quand ils le peuvent. Sans oublier la tenue du bureau de vote où à plusieurs reprises, nous nous trouvons confronter à des absences.

Nous continuons à suivre l'avancée des travaux de la RD6113. La fin des travaux de la 1^{ère} tranche (jusqu'à la Gendarmerie inclus) est prévue pour le 1^{er} trimestre 2023. Nous observerons une pause pour que le village de Villalier puisse faire ses travaux. Nous ne pouvons pas être en travaux en même temps à cause du trafic des Poids Lourds et des convois exceptionnels. Nous reprendrons notre chantier en toute logique début 2024 pour arriver jusqu'à la cave coopérative en 2026.

Le groupe majorité

DROIT D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION : MIEUX VIVRE A CAPENDU

Les 3 conseillers de l'opposition de la liste « Mieux Vivre à Capendu » que vous avez élus avec 44 % des voix ont bien des difficultés d'exister lors des séances du Conseil Municipal.

Alors que les ordres du jour qui nous sont transmis par messagerie électronique permettraient de joindre des documents de travail ou d'information des affaires à traiter, Monsieur le Maire a rejeté notre requête. Il est mieux d'en prendre connaissance quelques minutes avant le vote !

De même, les conseillers municipaux tiennent de leur mandat électif le droit de débattre des affaires de la commune inscrites à l'ordre du jour de la séance et pour lesquelles on leur demande de délibérer, mais Monsieur le Maire refuse que nos interventions soient portées sur le procès verbal de séance.

Autant dire qu'à la lecture des procès verbaux publiés sur le site de la Mairie, nous n'existons pas !

Nous devons donc vous informer de cet abus de droit démocratique puisque les élus de l'opposition ne disposent plus du droit de faire connaître leurs déclarations en conseil municipal dans le cadre d'un document qui les authentifie.

On vous interdit ainsi de prendre connaissance des motifs qui nous ont conduits à voter contre lors d'une délibération.

C'est la raison pour laquelle cette négation des droits des élus de l'opposition au cours des séances du Conseil Municipal devait être portée à la connaissance de la population.

Georgette LAURENT - Michel PLANCADE - Robert SUBIAS

CARCASSONNE AGGLO LES CHIFFRES CLES A CAPENDU

Chaque jour, Carcassonne Agglo Solidarité développe des services à la personne au sein des 83 communes de l'Agglo. Au plus profond de notre ruralité comme au cœur de nos Villes, la Collectivité s'engage pour offrir la même qualité de service à chaque habitant du territoire.

| LES TROIS GRANDES MISSIONS DE CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITÉ |

ENFANCE JEUNESSE	SÉNIORS	COHÉSION SOCIALE
<p>Petite enfance (227 agents)</p> <p>15 Crèches Halte-garderie / Service d'accueil familial</p> <p>5 Relais d'Assistants Maternelles (RAM)</p> <p>3 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)</p> <p>■■■</p> <p>Accueil de loisirs (575 agents)</p> <p>67 Accueils de Loisirs Associés à l'école (ALAE)</p> <p>15 Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH)</p> <p>17 Accueils de Loisirs Adolescents (ALSH Ados)</p>	<p>Aides à domicile (295 agents) (250 000 heures)</p> <p>■■■</p> <p>Soins Infirmiers à domicile (67 agents) (63 000 journées)</p> <p>■■■</p> <p>Restauration à domicile (10 agents) (130 000 repas livrés)</p> <p>Autres : Téléassistance présence verte, transport accompagné, équipe spéciale Alzheimer</p>	<p>Animation Vie Sociale (55 agents)</p> <p>5 Centres sociaux (3 à Carcassonne, Trèbes, Alzonne)</p> <p>1 Espace de Vie Sociale (Bastide Carcassonne)</p> <p>■■■</p> <p>Précarité Insertion (29 agents)</p> <p>Domiciliation de personnes sans domicile fixe (266 personnes accompagnées)</p> <p>Accompagnement bénéficiaires RSA (465 bénéficiaires)</p> <p>2 chantiers d'insertion (restauration petit patrimoine / espace éco-citoyen)</p> <p>Autres : Aide alimentaire aux plus démunis, Ateliers sociolinguistiques</p>

| LES USAGERS DE CARCASSONNE AGGLO |

AIDES A DOMICILE



1 523 séniors soutenus par des aides à domicile dont 27 de Capendu

PETITE ENFANCE



1 007 enfants accueillis en crèche dont 12 enfants de Capendu

PORTAGE DE REPAS



766 bénéficiaires dont 4 à Capendu

ACCUEIL DE LOISIRS



8 106 enfants accueillis en ALAE dont 15 enfants de Capendu

2 948 enfants accueillis en ALSH dont 13 enfants de Capendu

SOINS INFIRMIERS



352 usagers dont 13 à Capendu